



BOVINS LAIT



Mitschdorf (67)



Agriculture Biologique
En conversion depuis 2021



2 UTH



140 ha de SAU dont en 2020 :
72 ha de prairies permanentes
22 ha de prairies temporaires
7 ha de luzerne
23 ha de maïs
16 ha de triticales



95 VL majoritairement des
Simmentales
564 400 L livrés
7 000 Kg de lait
TB moyen sur l'année : 40 g/L
TP moyen sur l'année : 33 g/L
Vêlage 33 mois

Autonomie protéique : **50 %**

Origine MAT achetée :
(Matière Azotée Totale)



36 %



14 %



50 %

Un système basé sur le pâturage dès le 8^{ème} jour de vie des veaux !



Marie-Cécile et Lionel
SCHNEPP

Depuis son installation en janvier 2012, Lionel a toujours eu la volonté de faire sortir l'ensemble de ses animaux au pâturage. Son objectif est de rechercher l'autonomie protéique à l'échelle de l'exploitation mais aussi le bien être de ses animaux. Les vaches laitières sont conduites en pâturage tournant dynamique et les veaux sont dehors dès le 8^{ème} jour.

Raisons et élément déclencheur du changement

MOTIVATION

Les motivations liées à la mise en place d'un système pâturant étaient :

- D'être le moins lié possible aux fabricants d'aliments et à la conjoncture
- De rechercher l'indépendance pour mieux se rémunérer

Les éleveurs ont donc voulu mettre en place un système autonome du champ à l'auge en passant par la litière.

DECLIC

En 2016, sa laiterie Alsace lait, lui propose de produire du « lait de pâture ».

Dans ce cahier des charges, les vaches doivent pâturer au minimum 120 jours par an sur 10 ares minimum par vache, en contrepartie d'une plus-value sur la paie de lait.

Stratégie de l'exploitation / levier(s)

La place centrale du pâturage sur l'exploitation :

Le pâturage commence dès le plus jeune âge pour favoriser l'apprentissage et le bien-être animal. Depuis mars 2021, les veaux de plus de 8 jours vivent dans des paddocks en herbe de 10 ares pour 6 veaux. Sur chaque paddock se trouve un igloo sur copeaux de bois, provenant de l'exploitation, et une petite dalle couverte avec des cornadis. A partir de 3 mois, les veaux passent en pâturage au fil et changent de paddocks toutes les 3 semaines. En parallèle, ils sont complétés avec du foin, de l'enrubanné, de l'orge de l'exploitation et des minéraux.

Les vaches sont conduites en pâturage tournant dynamique sur 40ha et pâturent au minimum 200 jours.

Des moutons et chevaux pâturent directement après la sortie des bovins afin de valoriser les refus et de garantir une meilleure repousse de l'herbe.

Un assolement pour l'autonomie protéique :

Entre 2020 et 2021, la surface en luzerne a doublé au détriment du maïs. En cas de sécheresse, du colza fourrager est implanté sur 6 ha après le triticales. Il pourra être pâturé si besoin fin août, tout comme le sorgho implanté fin mai dans une vieille prairie. Un affouragement en vert en légumineuses sera également possible.

Adapter la période de vêlage et la race :

Pour profiter au maximum de la pousse de l'herbe, les vêlages sont en train d'être regroupés entre le 15 février et le 15 mars. Le troupeau est également en mutation, d'un troupeau 100% Holstein, il est aujourd'hui composé de 90% de Simmentales et 10% de Montbéliardes.



LE REGARD DE

Anne-Laure MAYER

Conseillère spécialisée
technico-économique lait
et fourrages à la
Chambre d'agriculture
Alsace

06.12.35.84.59

anne-laure.mayer@alsace.chambagri.fr



« Dans le contexte actuel de changement climatique, la clé de voûte de chaque exploitation doit être son autonomie massique. Cette autonomie peut être raisonnée à l'échelle de l'exploitation ou via des collaborations sur du long terme. Cela peut passer par une remise en cause de son système et des repères que l'on avait jusque là. Avec les sécheresses estivales de plus en plus longues et fréquentes et les hivers plus doux, les périodes d'exploitation de l'herbe vont être chamboulées. Il faudra peut être compter sur de l'herbe plus tôt au printemps et plus tard à l'automne. Ce sera les stocks constitués à ces périodes qui permettront de faire face au déficit fourrager estival de plus en plus important. »

Les perspectives de l'exploitation

Continuer la transition enclenchée :

- Continuer d'investir dans les chemins d'accès au pâturage pour en profiter plus longtemps
- Continuer de regrouper les vèlages pour fermer la salle de traite 3 mois en hiver
- Continuer de planter une vingtaine d'arbres fruitiers par an pour apporter de l'ombre dans les parcs

Quelques repères sur le changement

Courseurs

Travail :



Reproductibilité



Facilité de mise en œuvre :



Environnement

Diminution des intrants (engrais, aliments) et de leur transport

Stockage de carbone dans les prairies

Augmentation de la biodiversité

Impacts technico-économiques

Pour mener à bien leur projet, des investissements ont été nécessaires :

- Pour le pâturage des veaux : 15 000€
- Pour l'aménagement du pâturage des vaches laitières (abreuvement, clôture, etc...) : 20 000€

D'autres investissements sont également à venir :

- Bétonner les chemins principaux pour sortir encore plus tôt : 10 000€ pour desservir 20 ha

Mais pour les éleveurs « c'est bien plus rentable que l'achat de 100 000€ de concentrés ! »

Marge sur coût alimentaire en 2021 : 6,2€/VL/jour – 310 €/1 000L

Au printemps : 8€/VL/jour - 344€ / 1 000L

Le retour de l'éleveur

Atouts

Parcellaire très regroupé autour du bâtiment

En vèlages groupés : Suivi plus précis des événements du troupeau sur de courtes périodes

Meilleur équilibre professionnel / privé

Contraintes

Etre rigoureux sur la gestion de l'herbe

Etre très attentif aux jeunes veaux en vèlages groupés pour réagir au plus vite

Opportunités

Valorisation du lait à l'herbe par la laiterie, d'abord en « lait de pâture » puis par la collecte en bio

Menaces

Météo et changement climatique

Si c'était à refaire ?

« On referait sans hésiter ! »